Apologie de l'Edit du Roy sur la pacification de son Royaume

1564

APOLOGIE

DE L'EDIT DV ROY SVR LA PACIFICATION DE SON ROYAVME,

CONTRE

La Remonstrance des estats de Bourgongne.

PSEAVME 2.

Pourquoy se mutinent les gens, & murmurent les peuples en vain?

M. D. LXIIII.

APOLOGIE DE L'EDIT DV ROY SVR LA PAcification de son Royaume.



Eluy qui n'eſt attaint, eſmeu, & eſguillonné de l'amour de la patrie, du bien public, & de ſon Prince, doit eſtre reputé & eſtimé par le conſentement d'vn chacun aliené & eſtrangé de toute humanité. Car ſelon le dire de ce diuin Platon nous ne ſommes pas naiz ſeulement pour nous meſmes, ains la patrie ſ'attribue la principale partie de noſtre naiſſance, le beſoin ſ'y offrant. Ce que cognoiſſans pluſieurs anciẽs Romains, ont expoſé leurs vies pour la conſeruation de leur Republique, tant que iamais n'ont voulu ny peu ſouffrir & endurer que choſe quelcõque fuſt attentee & entrepriſe au detriment d'icelle. De meſme zele ne faut douter qu'ayẽt eſté pluſieurs gentils-hommes Frãçois, & n'en ſoient ordinairement pouſſez,

quand, ſelon les neceſſitez ſuruenãtes, ils n'eſpargnẽt leurs corps & vies pour la defenſe & hõneur de noſtre Prince. Car c'eſt le chef de toute la patrie, ſous le ſoin & bon conſeil duquel conſiſte la protection & entretenement du repos public, ainſi que tous les membres de noſtre corps naturel ſont ſous la ſollicitude & ſauuegarde du chef: Auquel ſi les autres membres pour leur conſeruation ne vouloient obeir & ſeruir, iamais le corps ne demeureroit en ſon entier. Ce que ſi diligemment & ſoigneuſemẽt auoit eſté conſideré & peſé par pluſieurs mal affectiõnez, ils ne ſemeroient parmy le peuple des propos ſi deſauantageux contre les Edits du Roy noſtre ſire, ainſi qu'il eſt facile de cognoiſtre par la lecture d'vne Remõſtrance des deputez du Duché de Bourgongne ſur l'Edit de la pacification. Laquelle eſtant venue entre mes mains apres l'auoir leuë auec le plus ſoigneux iugement qu'à moy a eſté poſſible, ie n'ay peu me contenir, que ie n'aye mis la main à la plume pour y donner ce mot de reſponſe. A quoy entreprendre plus hardiment, m'a donné courage,

Ie diray plustost contraint & forcé, l'obeissãce & affection que ie dois à mon Roy, ayant en son ieune aage pour cõduite vne mere Roine tant sage & autant entre nous recommandable, que Iudith entre le peuple d'Israël, conseillee de Princes & Seigneurs remplis de prudence & discretion, bon conseil & aduis, ioint le grand amour qu'ils ont à la tranquillité de nostre Republique. Ie desirerois tresvolontiers, que ceux qui ont mis en auant ceste Remonstrãce, fussent & eussent esté douez & ornez de l'esprit de douceur & paix, ainsi qu'Helie le Prophete, & tous autres saints ont esté, tel qu'eux-mesmes le souhaittent auoir mis dedans la plus grande partie du peuple François pendant ces troubles passez. Car ils eussent obey à la volonté du Roy, Suyuant laquelle ne fussent issus tant de tumultes entre le peuple de nostre Frãce, & aussi n'vseroient en leur Remonstrãce de traits si inconsiderez & mal digerez comme ils font.

Et afin que ie ne parle sans preuue, n'est-ce pas vne parolle non seulemẽt inconsiderement, ains temerairement

escrite quãd monsieur l'Orateur, vous dictes, que si on veut esplucher les affaires par le menu, que la couleur de tollerer les sectes à l'imitation des precedens Empereurs Chrestiens se trouuera faulse, & de dangereux conseil, & pernicieux exemple. Car en ce vous reprenez & accusez les gẽs doctes, versez en la lecture des histoires, autant ou plus que vous pourriez estre, qui sont du conseil priué du Roy, & les notez d'auoir donné mauuais aduis au Roy sus l'Edit de la pacification de son Royaume, en ce blasmãt les raisons qui les ont esmeus à ce, & les voulez declarer fauteurs & amateurs de vices, en ce qu'ils mettent en auant deuãt les yeux d'vn ieune Roy & de son peuple mauuais exẽples. Ce que iamais n'eust esté de vous mis par escrit, si parauant vous eussiez esté aucunement touché de cõpassiõ du miserable & calamiteux estat de ce Royaume. Mais que vous ayez failly en ces termes, il sera facile de le iuger, à ceux qui se voudront despouiller de toute sinistre affection. Apres, ie vous prie, quelle est ceste humilité, de laquelle vous protestez vouloir main-

tenir que iamais n'y eut bon Empereur ny Prince ſage, qui ſe ſoit tant oublié, que de permettre l'exercice publique d'vne religion contraire à la ſienne? La vraye humilité conſiſte en l'obeiſſance des commandemẽs de Dieu. Or Dieu commande de ne meſdire de ſon Prince. Si vous ne faites le contraire, i'en laiſſe le iugement à ceux qui ſont exercez en la conuerſion des propoſitions: laquelle ſeroit facile à declarer, ſi elle n'eſtoit mieux entenduë, que ie ne la pourrois eſclarcir. Si donc ie vous puis prouuer que les bons Empereurs, & ſages Princes, ont permis & tolleré religion contraire à celle qu'ils tenoient, vous reuiendrez, comme ie penſe, à recongnoiſſance de voſtre faute. Pour ce faire ie m'aideray premieremẽt de ceux que vous propoſez, & vous cõbattray de vos armes. Certes fort à propos vo⁹ remettez en memoire à noſtre Roy la ſentẽce de ce bon Empereur Iouinian, lequel quant fut eſleu Empereur proteſta à haute voix, qu'il ne vouloit dominer, ſinon qu'aux Chreſtiẽs. Ie m'aſſeure que pareille eſt la volonté de noſtre Roy, ſuyuant le tiltre qui luy eſt

dõné de Treſcheſtien. Car nõ plus que Iouinian voudroit ſouffrir en ſon Roiaume des Payens, Gẽtils, & Idolatres. Veu que ie ſuis Chreſtien, diſoit Iouinian, ie ne veux regner ſus ceux qui veulẽt eſtre Gentils & Idolatres. Ainſi
Li.3.chap. 22. le recite Socrates en ſon hiſtoire Eccleſiaſtique. Mais en ce debat preſent de la Religion, qui eſt celuy qui vueille eſtre appellé Idolatre? Chaſque partie ſe dit & proteſte eſtre Chreſtiẽne: toutefois differente du Chriſtianiſme. De ceſte maniere de parler vſe le ſuſdit auteur
Li.4 cha.1 Sozo.li.6. chap.6. Socrates, diſant, de deux freres Empereurs Valens & Valentinien: Eux deux eſtoient Chreſtiens, differens toutefois quãt à la foy du Chriſtianiſme. Neantmoins l'vn, aſſauoir Valẽs, eſtoit Arrian pour la vie. En ceſte façon quelqu'vn pourroit dire que les vns & les autres ſont Chreſtiens, & que noſtre Prince ne cõmande ſinon qu'aux Chreſtiens, voire mais diuers pour le regard de la forme du Chriſtianiſme.

Or ſus, le ſuſdit Empereur Iouinian n'a il permis en ſon Empire Religion contraire à la ſienne? Ie vous renuoyeray, mõſieur le correcteur des Edits du

Roy,

Roy aux histories Ecclesiastiques, à sçauoir Nicephore & Socrates. Ausquels on peut veoir, que les Macedonians & Arrians estoient pour lors en bruit & vogue, iaçoit que l'Empereur eust en honneur & reuerence seulement les Catholiques. Duquel le dessein estoit, selon le recit de Nicephore, de rompre & enfraindre l'affection de cõtention & dispute entre les parties, plus par persuasion, que par force & violence, & de ne molester aucun, quelque party de la foy qu'il suyuist, & de ne laisser rien qui fust profitable à maintenir entre ses suiets souueraine charité: Ainçois de porter honneur tresgrãd à tous, qui s'efforceroient de reduire l'Eglise en concorde & vnanimité. De ce luy portent tesmoignage non seulement les Chrestiens, ains celuy qui est entre les Grecs fort renommé. Themiste le Philosophe en l'Oraison laquelle il luy a escrit, nommee Cõsulaire. Car apres auoir fait recit de ses vert⁹, & luy auoir dõné louanges diuines, pour ceste cause principallement le loue & magnifiquement extolle, de ce qu'il a permis à vn chacun la Religion qui luy vien-

li. 10 cha. 41. 42. 43. li. 3. cha. 22 & 25.

droit à gré. En quoy ils disent qu'il a surmonté l'importune assentation des flateurs: desquels se moquāt & gabant fort facetieusement, disoit par leurs meurs estre cogneu qu'ils reueroient beaucoup plus la courōne & robe Imperiale que Dieu, & qu'ils ne differoiēt pas fort de l'Euripe, qui maintenāt çà, maintenant là se coule & recoule par fois & costez contraires. A la mienne volonté que tant d'vne part que d'autre les cours des Princes ne fussent farcies de telle espece de gens. Voyez dōc, Remonstrant tres-subtil, comment nostre proposition vniuerselle negatiue peut estre vraye, puis qu'il se trouue vn bon Empereur, & sage Prince, qui a tolleré & permis Religion contraire à la sienne. Nostre ieune Salomon par son Edit nous fait vn mesme commandement que Constantin le grand faisoit en pareils troubles pour la Religiō à tous ses peuples, escriuant à Alexandre & Arrius, ainsi que le recite Eusebe en son second liure de la vie d'iceluy. Nul soit facheux à aucun, vn chascun face ce qu'il aura destiné en son esprit. Qu'aucun ne blesse autruy, parce qu'il

eſtime & ſe perſuade eſtre meilleur. Ce qu'autre a cognu & entēdu, par ce meſme, ſi faire ce peut qu'il profite à ſon prochain, ſi faire ne le peut qu'il ſ'abſtiene, & ne die mot. Approuuant Euſebe à la fin du liure le mandement de ce bon Empereur cōclud en ces termes C'eſtoit le meilleur & plus commode, que par vertu de donner lettres edits & commiſsions, faire que la contention & diſſention des debatans fuſt augmētee & priſt cours par toutes les prouinces de l'Oriēt. Tu vois pour le preſent quel a eſté le cōſeil & aduis de ce ſaige Prince pour appaiſer les troublesqui iſſoiēt & ſourdoiēt pour la diuerſité de la religion, non ſemblable à celuy, que tu veux donner à noſtre Roy Treſchreſtien. Vray eſt que le ſuſdit Empereur vſa de plus grāde rigueur apres le Cōcile de Nice. Mais il faudroit pour le iourd'huy & ſeroit de beſoin pour cōuaincre ceux, que tu eſtime heretiques aſſembler vn Concile de meſme ſorte de libre acces & ſuffrage ou fuſt ſuiuie en tout & par tout la doctrine Euāgelique & traditiō apoſtolique à l'exemple de noz maieurs. Lors nous verriōs

cesser toutes contentions, & qui y desobeiroit, seroit sans doute tenu pour seditieux, mutin & heretique, pour luy estre interdit de l'Eglise & de la compagnie des hommes. Ce mesme empereur, iaçoit qu'il eust publié vn Edit cõtre les heretiques, deffendãt à iceux de faire aucunes assemblees, n'a toutefois compris soubs ceste cõstitutiõ les Nouatians, & de fait auoit eu grand honneur & estime vn de leurs Euesques nõmé Acesius pour sa bonne & sainte vie. La cause de ceste permissiõ, dit Nicephore, estoit qu'ils auoient vne mesme opinion du fils de Dieu auec l'Eglise Catholique. Neantmoins les Nouatians estoient contraires à la remission des pechez, qui se donne au sacrement de Penitence. Entre ceux que l'on appelle de la religion nouuelle, y trouuerez vous des Nouatians, Arrians, Valentinians, Marcionistes, Seruetistes, & Anabaptistes? La cõfession qu'il en ont fait à Poissy publiquement le descouure. Mais ils sont sacramentaires. Ils le nient, le proces en pend au croc. Et au colloque dudit Poissy, se presenterent pour en estre conuaincuz. Lon

Lib.8. cha.152.

demeura ſus(eſt & non eſt,exiſtit & nõ exiſtit.) Iuſques donc à l'euictiõ pourquoy ne pourra noſtre Roy pour la trãquilité de ſon Royaume, leur permettre egliſes & aſſemblees comme le ſuſdit bon Empereur à fait aux Nouatiãs, veu que ceux-ci conſentent quant aux principaux articles de noſtre foy auec l'Egliſe Catholique? Venons maintenant à Valentinian premier, que vous dites auoir eſté l'vn des plus Catholicque du monde. Comment ſ'eſt il gouuerné enuers ceux qui eſtoyent cõtraires a la foy,laquelle il ſouſtenoit. Aſſez clairement le declaire Socrates en ſon Hiſtoire eccleſiaſtique en ces termes: Valẽtinian deffendoit ceux,qui eſtoiẽt conſorts de ſon opinion : mais ce pendant n'eſtoit aucunement facheux aux Arrians. De meſmes & ſemblables paroles à vſé Sozomene : Qu'il aye ſouffert exercice de Religion contraire à la ſienne,il appert aſſez par le diſcours des ſuſdits auteurs. Paſſons plus outre à Theodoze le grand,duquel vous vous fortifiez, comme d'vn rampart le plus fort que vous euſſiez peu rencontrer. Il a veu de ſon tẽps quatre ſectes d'he-

Li.4.ch.1?

Li.6.ch.6

retiques, à sauoir Arrians, Macedoniãs, Eunomians, & Nouatians. Or faut-il sçauoir qu'il n'a poursuiuy & persecuté aucun d'iceux, sinon qu'vn seul Eunonius, & n'en a contraint aucun de cõmuniquer auec soy, ains leur a permis de s'assembler chacun en leurs maisons & domicilles, & sentir du Christianisme ainsi que chacun en son endroit en pouuoit entendre & conceuoir l'intelligence. Et aux vns a ottroyé de bastir oratoires hors les villes. Mais a voulu & commandé que les Nouatians, comme conformes à sa foy, eussent leurs eglises dedans l'entour des villes. Ce
Li.5.ch.20 sont les propos de Socrates & de Nice-
li.12.ch.19 phore. Ie confesse bien que depuis il fit vn Edit, par lequel il defendoit aux heretiques de ne plus faire conuenticules & assemblees, de n'enseigner plus rien de la foy, de n'instituer plus d'Euesques. Outre commandoit qu'ils fussent deiettez des villes & bourgades, non par le peuple vulgaire, comme tu mets en auant, ains par les ministres de sa Iustice: plus qu'ils fussent despouillez & priuez de tous estats & dignitez: & qu'ils n'eusassent de mesme police auec les

autres citoyens. Mais il n'a mis en execution & effet son Edit. Car son soin n'estoit de punir & greuer ses suiets par trop grande seuerité, ains de les contenir en obeissance, & les retirer de mal par crainte, pour les rendre vnis & conformes à sa foy. Sozomene & Nicephore, & qu'il les ayent soufferts, il appert par le recit des Euesques Aeterodoxes qui regnoient pour lors, que les susdits historiens sont. Quant à la Remõstrance de cest admirable Amphilochius, qui luy fut faite pour faire defense aux Arriãs de faire assemblees, pour le deshonneur qu'ils faisoiẽt au fils de Dieu, ceux que vous nommez aduersaires de la foy vous respondent qu'ils abhorrẽt toutes semblables opinions, & les condamnent comme heretiques, & neantmoins on vous pourroit respondre que le zele de ce grand personnage estoit louable, toutefois plus seuere que la loy Euangelique, & la douceur de l'Eglise Catolique ne requiert. Apres luy donnez-moy, ie vous supplie, monsieur le Conseiller, loisir de prendre auec vous plaisir en la consideration de la comparaison que vous faites de nostre ieu-

li. 7. ch. 12
li. 12. ch. 15

ne Roy & le ieune Valentinian, de Iu-
ſtine ſa mere & de la Roine mere du
Roy. De quelque part, ainſi que le de-
clarez, ceſte comparaiſon eſt receuable
en ce que l'vn & l'autre Prince ſe trou-
uent de meſme aage: l'vne & l'autre
mere auoir le gouuernement de leurs
fils: mais ie vous demande, ie parle fa-
milierement auec mon amy, ſi noſtre
Roy a eſté tant mal enſeigné & inſtruit
en la foy Catholique, cõme auoit eſté
ce ieune Empereur de ſa mere Iuſtine?
Donnez-m'en quelque preuue euiden
te & i'approuueray voſtre dire. L'vne
eſtoit contraire à la foy Catholique,
Noſtre Roine la ſouſtient auec ſes an-
ceſtres: L'vne auoit perſuadé à ſon fils
de faire Edits cõtre la foy Catholique,
Noſtre Roine la maintient par ſon con
ſeil: & l'edit qu'elle a procuré, & en icel
le entretient ſon fils, tant qu'en elle eſt
poſſible, ſelon meſme voſtre propre cõ
feſſion. L'vne dechaſſoit les Eueſques
Catholiques hors de leurs Egliſes. No-
ſtre Roine les y remet, & les conſerue
en leurs droits: mais que veut ſignifier
le los & honneur que tu luy donnes
d'auoir maintenu & defendu le party
de

de l'Eglise Catholique, & toutefois tu veux faire entendre au Roy, que son Edit, qui a esté composé & publié par le consentement & conseil de ceste tãt sage & prudente Roine de Saba, est au grand desauantage d'icelle Eglise Catholique de laquelle il est protecteur, iaçoit qu'il soit tout notoire que l'Edit n'a esté pour autre cause promulgué, sinon que pour la defense & tuition des Catholiques, comme auparauant auoit esté l'Edit de Ianuier, duquel entre-vous Bourguignons auez esté les plus obstinez infracteurs & refusans, comme par vostre propre escrit vous en vantez. Que fussent deuenues les Eglises des Catholiques, qui n'y eust remedié par l'Edit? En quel lieu les Euesques & autres ministres Ecclesiastiques se fussent-ils osé retirer? A paris? Cõme si ceste ville pouuoit en soy contenir toute la France. Qui eust esté la retraitte du poure peuple Catholique pour la cõmunion des Sacremens, prieres & oraisons? Quel ordre de iustice fust resté par tout le Roiaume? En quel lieu de seureté nostre Prince se fust il peu retirer pour se mettre en repos?

Où euſt eſté l'amour du Prince, la reuerence & obeiſſance qui luy eſt deuë? Bref, la charité & le lien d'amitié duquel doiuent eſtre liez & conioints enſemble tous Chreſtiẽs? Quel lieu euſt peu rencontrer pour ſon domicile & repaire? Si le cõmun dire eſt vray, que les loix ſe tiennent coy entre les armes, c'eſtoit donc vn faire le faut, d'oſter les armes & pacifier les troubles, pour reſtituer en ſon honneur, force & vertu les loix, ſans leſquelles aucune Republique ne peut conſiſter. A ceſte cauſe, tãt ſ'en faut que l'Edit du Roy deſtruiſe & aneantiſſe la pieté, qu'au contraire il la confirme, corrobore, conſerue, & remet en ſon entier. Voyez donc maintenant combien vous eſtes eſlongnez de raiſon, de parangõner vn Roy Treſchreſtien, & ſa mere tant Catholique, auec vn Empereur foruoyé de la foy, & ſa mere heretique: Vn Edit tendant à la paix & vnion, & l'entretenement de l'Egliſe Catholique, auec vn Edit ſeditieux, lequel venoit à ſes fins d'abatardir & ruïner la foy des Peres & maieurs, contre les ſtatuts de l'Egliſe Catholique.

Ce ſont les propres traits de l'hiſto- Li.2.ch.15
rien Ruffin. Et ne faut douter que mõſieur le Chancelier, duquel la foy a eſté de tout temps & ſacree & venerable, de non moindre zele & ardente charité enuers Dieu, & le repos public, que Beneuolus Chancelier de l'autre Prince, n'euſt refuſé & denié, voire iuſques à la demiſſion de ſes eſtats, & plus de ſa propre vie, ſ'il euſt cogneu, que par la publicatiõ de l'Edit euſt eſté impugnee la foy, & l'eſtat de l'egliſe Catholique renuerſé. Dequoy, veu qu'il appert du contraire, voſtre Remonſtrance & admonition eſt de nul poix & valeur, par laquelle vous admonneſtez noſtre Roy tant ſage & bien aduiſé de ſe donner de garde que Dieu ne luy ſuſcite des ennemis, qui mettent leurs efforts à le priuer & deſpouiller de ſa couronne, comme il auoit eſleué à Valẽtinian Maxime le tyran. Car par l'Edit de la pacification il a ſuſtrait & effacé toutes les couuertures & occaſions de ſuſciter troubles, & prendre les armes ſous pretexte de la Religion, de telle façon & maniere que Maximus, lequel les guerres inteſtines perſeuerãtes euſt eu plu-

ſieurs imitateurs de ſa tyrãnie à depoſ-
ſeder le Roy, de ſa maieſté Royalle, ſi
par le conſeil d'vn ſage Beneuole, &
force d'vn bon Theodoſe ne luy euſt
eſté donné ſecours, & ayde prompt. Or
vn chacun cõfeſſe qu'il n'y a vertu plus
ſeante & conuenable à vn ieune Roy,
que la clemence, douceur & manſue-
tude. Ce tresbien cognoiſſant noſtre
ſouuerain Prince en dreſſant ſon Edit,
ſouſtenu encores de ſes ieunes ans, ne
ſe veut pas beaucoup ſoucier & rom-
pre la teſte, ſi chacũ n'a ſemblable opi-
nion de foy que luy, à l'exemple de
Theodoſe le ieune, lequel par ſa man-
ſuetude enuers to⁹, de quelque opinion
qu'ils fuſſent, eſt loué par grande ma-
Li. 7. cha. gnificence de l'hiſtorien Socrates. Gra-
41, & 42. tian l'Empereur conſiderant le poure
& miſerable traittement qu'auoit fait
ſon oncle Valens, à ceux qui eſtoiẽt de
la foy Catholique, publia vn Edit, par
lequel il permettoit à vn chacun de ſen
tir librement de la Religion, & que les
Egliſes ſ'aſſemblaſſent, excepté les Ma-
nicheens, Photinians, & Eunomians.
Il eſt aſſez clair & apparent de quelle
chere ont eſté receus les Catholiques

de leurs competiteurs ſoy diſants de l'Egliſe reformee, & comment les paſteurs ont eſté repouſſez de leurs troupeaux : pour donc les reduire en leur bergerie, & mitiguer la mauuaiſe affection des parties, oſera vn fidele & obeiſſant ſuiet ſe mõſtrer tant opiniaſtre, de dire que le Roy n'aye eu argument raiſonnable de donner liberté à vn chacun de ſentir libremẽt de la Religion, ſans aucunement eſtre recerché du fait de ſa conſcience. Ce que deſſus de Gratian eſt recité par les hiſtoriens Sozomene, & Socrates. Mais depuis il a reuoqué ceſte loy. Ne faites doute auſſi que noſtre Roy ne face reuocation de ceſte liberté & permiſſion, ſ'il voit qu'il ſoit expedient au repos public de ſon Royaume, comme depuis il a expliqué ſon Edit, pour le regard de la ſuitte de ſa cour. Penſons que ce Royaume de France n'eſt moins cher & precieux à noſtre Roy, qu'eſt le Royaume d'Eſcoſſe à ſa Royne. Or la vertueuſe dame biẽ munie de cõſeil à ſon retour de ce pays au ſien, pour appaiſer les troubles qui auoient auparauant couru, a permis à tous ſes ſuiets de librement viure en la

Li. 7. cha. 1, & 2.
Li. 5. cha. 4.

Religion, iaçoit qu'elle auec toute ſa famille perſiſte & continue en l'obeiſſance de l'Egliſe Catholique, & recognoiſſance de la foy & tradition Romaine, comme elle en a fait proteſtation au concile de Trente. Qui a eſté l'occaſion de ceſte permiſſion, ſinõ que la neceſſité & importance grande des affaires de ſa couronne & de ſon Royme. On lit de Iouinian l'Empereur, dedans Socrates, que ſubitement qu'il fut eſleu Empereur, ſe voyant reduit en grãde extremité par la faim que ſouffroit ſa gendarmerie, appreſtee pour combattre les Perſes, fut contraint de faire paix par certaines conditions & contrats, leſquels eſtoient aſſez au deſauãtage de la gloire Romaine, neantmoins neceſſaire pour l'anguſtie du temps.

Li.3. chap. 22.

De telle ſorte pourroit-on parler de l'Edit de la pacification, qui ne ſert pas beaucoup pour augmenter la gloire de l'Egliſe Romaine, ainçois qu'il eſt neceſſaire pour addoucir la malice du temps. Voire-mais il permet deux Religions. Quant ainſi ſeroit, permiſſion n'eſt pas approbation. Dieu permet &

laisse viure les pecheurs, & toutefois ne les approuue. Le Roy permet les lieux publics pour la retraite des femmes eshontees & impudiques : Neantmoins n'approuue les impudicitez & paillardises. Ceste permission ne tend qu'a euiter plus grands maux en la republique. Ainsi est-il de la permission des deux religions. Est-il plus cōtre le cōmandemēt de Dieu de permettre deux formes de viure en la religion que la permission des lieux impudics ? L'vn est il plus contre l'honneur du Christianisme que l'autre? Il seroit facile de monstrer qu'il n'y a pas grande difference. Cōsiderons de grace vn peu l'estat des Eglises estrangeres, entre autres de l'Italie, cōme le Patriarchat de Venise. Auquel viuent en concorde & mesme police auec les Chrestiens les Iuifs ? y a-il religion plus contraire au Christianisme, que la Iudaique? Outre le Grec, qui n'est guere moins differēt du Catholique en sa religiō que le reformé a son eglise & ses ministres, ausquels il s'adresse pour le fait de sa conscience: & nonobstant ceste differēce, le Grec & le Catholique en paix & a-

mitié vſent de meſme police de la ville, ſans deſdaigner l'vn l'autre. Le proteſtãt Allemãd, le Mahometiſte, qui plus eſt, ſemblablemẽt y traffique & vit paiſiblemẽt auec le Chreſtiẽ ſans diſcord? Ne pourra donc noſtre Roy pour le repos de ſon Royaume, & la manutẽtion de ſa Couronne, l'abolition des diſcords, par leſquels tout vice eſt en vigueur, dõner telle police a ſes ſuiets? Le Pape meſme dedans l'enclos de ſa grande ville & à ſon exemple tous les Seigneurs d'Italie permettent aux Iuifs l'exercice de leur religion par toutes les villes de leur ſuiection, & viuẽt trãquillement auec les Catholiques. Qui empeſchera que le Catholique ne viue en paix auec le reformé, auſsi bien que viuoiẽt ces trois Empereurs Chreſtiẽs Iouinian, Valens & Valentinian, auec Iulian l'apoſtat, qui ſ'efforçoit du tout a abatre le Chriſtianiſme? Pourquoy noſtre Roy ne ſe pourra-il ſeruir de ceux, qui ſont contraires à ſa Religion, ſ'ils ſont commodes & profitables a ſa Republique, cõme à vſé Iulian l'apoſtat du ſeruice des trois ſuſdits princes Chreſtiens. De ce eſt teſmoin Socra-
tes.

tes. Si les François goustoient bien le dire de l'escriture, que meilleure est obeissance que sacrifice, ils se contenteroient de la volõté du Roy, sans plus outre en disputer, & promptement y obeyroient. Ja Dieu ne plaise, peuple François, que ie dye de toy, ce que dit Socrates du peuple Alexandrin: Il s'esiouist, & prent plaisir en seditiõs, & ne s'adoucist sans effusion de sang. Ie diray toutesfois hardimẽt des conditions des hommes, ces tumultes durans, ce que dit le Psalmiste. Tous ont failly, & se sont ensemble corrompus, Il n'y en a vn seul qui aye bien fait, Il n'y auoit que misere & malheur en toutes leurs œuures, Il n'ont point cogneu la voye de paix & repos: La crainte de Dieu n'a point esté deuant leurs yeux. Et pour faire preuue de ce propos, il ne faut que prendre garde aux œuures & faits de chasque party. De l'vn, à sçauoir de celuy du Reformé, plusieurs en ont fait le discours, & entre autres Ronsard: & ne se faut esmerueiller si tant de meschans actes, meurtres, saccagemens & forceneries ont esté commises de ceste part. Car le Reformé est tenu pour he-

Li.3 chap. 22, & li. 4. chap. 1.

li. 3. cha. 13.

Pseau. 12.

retique,qui eſt enfant du diable pere de menſonge, homicide & meurtrier des le commencement du monde, & l'enfant ſuit volontiers la trace de ſon pere. Mais c'eſt choſe plus abominable, deteſtable, & execrable, que celuy qui ſ'eſtime & tient pour enfant de Dieu & de lumiere, ſectateur de verité & de la foy Catholique, face les œuures de tenebres, menſongeres & diaboliques. Tant qu'il ſembloit, au temps de ſes diſcors, & n'eſt encore ce mal deſraciné, qu'eſtre Catholique eſtoit eſtre larron, meurtrier, menteur, pilleur, ruffien, renieur de Dieu, blaſphemateur de ſon ſaint nom, & vindicatif, Bref toutes & ſemblables proprietez faiſoient que le Catholique diſoit: Ie ne ſuis pas Huguenot, & ſ'eſtimoit, en reniant Dieu, faire vn ſacrifice louable. Si bien meſme que les predicateurs euſſent volontiers iuré dedans leurs chaires, pour ſe faire differens des Reformez, ſi honte & leurs conſciences ne les euſſent reprins. Tant y a que d'vſer de ce mot affirmatif, ſelon le commandement de Dieu, Certes, & Amen, c'eſtoit eſtre huguenot, meſme pour le predicateur,

tesmoin le parangon de tous, qui autrefois en sa predication a demãdé pardon apres en auoir vsé. De souffrir patiemment les iniures, à l'exemple de Iesus-Christ nostre Sauueur, il n'en estoit pas mention. Anciennemẽt pendant les grandes persecutiõs de l'Eglise Catholique, la patience faisoit la difference de l'heretique & du Chrestien, du fidele & infidele. Ie me seruiray, pour prouuer mon dire, de l'exemple de celuy qui fut tué par vne femme Arriane en la ville de Dolicha, d'vn coup de tuylle, nommé Eusebe le grãd, selon que le recite Theodoret. Cestuy estant proche de la mort fit iurer ses amis, qui estoient presens, de luy promettre que ceste femme ne receuroit aucune peine de son meschef, imitant son maistre qui auoit prié le premier pour les bourreaux qui l'auoiẽt crucifié: & saint Estiẽne le premier martyr: Ie souhaitterois volontiers que les Euesques se fussent gouuernez auec telle patience enuers leurs malueillãs, ses annees precedentes: ils eussent plus gagné & attiré d'hommes foruoyez à penitence & recognoissance de leurs pechez, qu'ils

li.5.cha.4.

n'ont pas fait par leurs beaux corſelets, boucliers barſelõnois & autres armes, qui ne ſont aucunement ſeantes à ceux qui ſe veulent faire cognoiſtre ſucceſſeurs de ſaint Pierre & des Apoſtres. Ie m'en rapporte à ſaint Paul & à ſaint Ambroiſe, contre Theodoſe, & à ce tãt renommé Eueſque Athanaſe, contre George Eueſque Arrian. On lit en l'hiſtoire Eccleſiaſtique de Sozomene, que les moines en Syrie, eſtans hays & iniuriez par les habitans du pays, ſouffroient de grãd cœur les iniures & tors qui leurs eſtoient faits, & n'en prenoiẽt aucune vengeance. Ie laiſſe le iugemẽt à tous, ſi les moines de ce temps preſent ſont ſemblables à eux. En Alexandrie eſtoit vne femme nommee Hypatie, fille du Philoſophe Theon, tellement recommandee & renommee pour ſon grand ſçauoir, qu'elle auoit acces en toutes les meilleures maiſons des grãds Seigneurs, deſquels elle eſtoit receuë, & cherie, pour auoir le plaiſir de ſa doctrine: entre autres elle auoit grande familiarité auec le Preuoſt de la ville, nõmé Oreſtes, qui auoit eu auparauant noiſe auec Cyrille Eueſque de ceſte vil-

li.6.cha.4.

le, pour vne desconfiture d'vne grande multitude de Iuifs, aduenuë à la suscitation dudit Euesque, pour la vindicte d'vne autre deffaite des Chrestiens par les Iuifs. Ceste femme, vn iour reuenãt de souper de la compagnie dudit Preuost, fut prise par vne troupe de Chrestiens, desquels vn Pierre lecteur estoit conducteur, eux l'ayans deiettee de son chariot la trainerent en vne Eglise nõmee Cesaree, & l'ayans despouillee la massacrerent de pots cassez & de pierres, & la deschirerent membre à membre, & puis brusserent les mẽbres apres les auoir portez en vne place dite Cynaron. Ce meschef & forfaiture apporta grãd deshonneur à Cyrille & à l'Eglise d'Alexandrie. Car debats, meurtres & assassinements sont totalement messeants à ceux qui ont quelque sentiment de Iesus-Christ. Ce sont les parolles de Socrates. En quelle seureté donc de conscience pourrõt demeurer tant d'hommes assassineurs, qui se sont monstrez & manifestez par plusieurs villes de ce Royaume, & qui ont commis plusieurs homicides, sous vn simple soupçon de la Religion, où le plus li.7.ch.15.

ſouuent pour la vẽgeance de leur propre inimitié? Et quãt encore ils euſſent eſté aſſeurez de la verité, que les morts euſſent eſté aduerſaires de la Religion Catholique, la ſuſdite ſentence les condamne, comme fait la ſentence de Moſes en Socrates, & Ruffin, & Nicephore, diſant, contre Lucius Eueſque ſanguinaire: Le chreſtien ne frappe point, n'iniurie nullemẽt, ne debat & ne noiſe point. En mon endroit ie tiens pour certain que ceux qui croyent en Ieſus-Chriſt & ſont ſes fideles ſeruiteurs, ne font point tels actes, leur bonne affection & intention qu'ils portent à l'Egliſe les ſauue: Si ainſi eſtoit le fait de Ammonius moine de Nitree, qui auoit entrepris de defendre la querelle de Cyrille ſon Eueſque & des Chreſtiens, cõtre les Iuifs: & ſous ce pretexte auoit offenſé & bleſſé le Magiſtrat, dequoy, apres auoir eſté puni, mourut: dõt Cyrille le voulut faire inſcrire au catalogue des martyrs, ſeroit louable contre l'opinion des mieux ſentãs & affectiõnez à Ieſus-Chriſt, qui lors improuuerent l'affection de Cyrille enuers ledit Ammonius, diſant qu'il auoit pluſtoſt

li.4.ch.36
li.2.cha.6.
li.12.ch.36

ſouffert peine pour ſa temerité, que pour la neceſſité qui luy fut preſentee de nier noſtre Redempteur & ſa foy. Socrates & Nicephore. C'eſt vne choſe toute aſſeuree que l'Egliſe Catholique reluiſt par le feu de la perſecution, plus pure & munde que le metail d'or. Car la foy n'eſt pas approuuee és paroles d'vn chaſcun: ains par banniſſemẽs & priſons obſcures. Ruffin. Le propre des Chreſtiens eſt d'eſtre battu. La verité ne ſe preſche & declare par couſteaux & gens armez, diſoit Athanaſe, eſcriuant à ceux qui menoient vie ſolitaire. Que ſi vous me retorquez, que les parties aduerſes commettent faits plus abominables, quant ainſi ſeroit, ie reſpondray auec ſaint Cyprian, que nous ne deuõs ſuyure les exemples des heretiques, & auſſi ie vous offriray ſon dire en l'Epiſtre premiere du premier liure, qu'il n'eſt loiſible aux innocens de maſſacrer meſme le coulpable & le nocent, ains conuient aux Chreſtiens de liurer leur ſang prõptement & alaigrement, afin d'auoir moyen de ſortir hors de tant de maux & miſeres, puis que ſi grãde cruauté court en ce ſiecle,

li.7.ch.14
li.14.ch.15
li.2.cha.6.

Que direz-vous donc de la mort cruelle qu'ont souffert tant de personnages Catholiques, prestres, diacres, moines, & gens des premiers de nostre Republique, & necessaires pour la conseruation d'icelle? Faut-il qu'elle demeure sans vẽgeance? Est-il besoin de la prendre en patience? Ie supplie le lecteur de receuoir la responce de ceste demande, d'vn iugemẽt Chrestien & simple. Où ils ont enduré la mort pour leurs querelles particulieres: où pour la defense de la foy de Iesus-Christ & de son Eglise. Si le premier est vray, selon que dit Athanase en l'Epistre sus alleguee, ce n'est acte de prudence de se mettre en danger en faueur d'autruy, pour soustenir son mal-talent, & aussi chascun sçait que le bien & repos public est à preferer aux debats particuliers des hõmes, quelques grands qu'ils soient. Si la seconde partie est conforme à verité, ie trouue par les histoires, que tant s'en faut qu'il soit besoin de venger telles morts, qu'au contraire il en faut rendre graces à Dieu. C'est le recit de Sozomene, & de Nicephore. Il y auoit au pays de Syrie, en la prouince d'Apanie

li.7.cha.15 li. 12. cha. 27.

en vn

en vn lieu nommé Aulo, vn temple de fort grãde ſtructure, & magnifique, lequel Marcel, Eueſque de la nation, par le grand zele qu'il auoit, fiſt abbatre par vne troupe de gens-d'armes, qu'il auoit à ſes fins amaſſé. Les ayants enuoyez au lieu pour executer ſon deſſein ſe cõtint & ſeiourna en quelque petit lieu prochain, pource qu'il n'eſtoit ny propre ny habile à combatre. Ce pendant que les gens-d'armes eſtoient occupez à deſtruire ce temple, quelques Payens, ayants entendu qu'il eſtoit demeuré ſeul, ſortent & ſ'en vont le trouuer, & ſubitement l'enuahiſſans le ietterent dedans le feu. De ce fait les auteurs ne furẽt de prime volte & ſi toſt cogneus, toutefois vn peu apres furent apprehẽdez & prins priſonniers. Deſquels les enfants du ſuſdit Marcel vouloient faire iuſtice & punition. Ce que defendit & prohiba le Concile, aſſemblé en ceſte prouince. Car il ne fut eſtimé raiſonnable & equitable de venger la mort, pour laquelle il conuenoit, & au mort, & à ſa lignee, & à ſes amis rendre à Dieu action de grace. Ce que fait l'Egliſe en tous ſes hymnes, & au vray,

cercher la vẽgeance de leur mort, c'eſt leur tollir & oſter la gloire qui leur appartient. Qui voudra ſçauoir le courroux de Dieu cõtre ceux qui pourchaſſent les vengeances, liſe Ezechiel. Qui a veu & cogneu ces troubles ciuils durant l'execution de la dilection des ennemis? Au cõtraire, on n'oyoit ordinairement qu'imprecations, par leſquelles les Catholiques declarent appertemẽt qu'ils ne tiennent pas grãd conte d'obſeruer les commandemens de Ieſus-Chriſt leur maiſtre, & que leur Iuſtice n'abonde pas d'auãtage, & ne ſurmonte la iuſtice des Scribes & Phariſiens, & que ſes mots, Tuez, & autres, ſoient alienez de la profeſſion du Chreſtien, aſſez clairement le teſmoigne Chriſoſtome, qui tient bien autres propos de cecy, que les predicateurs ſeditieux & mutins. Quelles œuures de Catholiques ſont celles-cy, tirer les corps morts hors de la terre, puis les bruſler, rauir par force les corps iuſticiez, de la puiſſance du Magiſtrat, & puis les mutiler de coups, & deſchirer comme bœufs à la boucherie, & faire les petis enfans inſtrumens de ferité & immanité? I'ay

Ezech. 25.

Chriſoſt. ſus le pſal. 140.

horreur d'en faire narré plus ample. Les exemples des autres ne seruiront à couurir nos fautes. Si vous auiez quelque sentiment vous ne feriez cōtre nos ennemis telles & si horribles insolences. Fust-il iamais plus grand heretique & ennemy de la gloire du fils de Dieu, qui aye par plus grands effors troublé l'Eglise, que ce notable Arrius? Escoutez maintenant comment se gouuerne en son endroit ce saint Euesque Athanase, voulant reciter sa triste & miserable mort. Ce qu'il eust peu sembler faire par esprit de vindicte, contre celuy qui auoit esté son capital ennemy : La fin commune de tous hommes est la mort, & ne se doit-on gaber & moquer d'aucun mort, iaçoit qu'il fust ennemy mortel, veu qu'il est incertain si vous-mesmes passerez deuant le vespre ce mesme passage. Athanase en l'Epistre à Serapion, Sozomene & Nicephore. li. 2. ch. 30 li. 8. ch. 24 & 51. Les Ethniques en la loy de nature seule, ont iugé estre vne chose fort inhumaine & cruelle de mēdire d'vne parolle seule des defūts, si bien que Solon anciennement en fist vne Loy, defendant de tenir propos iniurieux de ceux

qui sont sortis de ce present Siecle. Ce sont aussi actes de chiens, non pas de Chrestiens. Qui voudroit plus outre passer en plus ample declaration des larrecins, depopulations de maisons & pays, violemens de filles & corruptiõs & autres entreprises contre Dieu, le Roy & tous droits, ce seroit outrepasser les bornes de ceste presente Apologie. Tant y a que lors on pouuoit dire ce qui est escrit au liure des Iuges: Il n'y auoit point de Roy en Israël: ains vn chascũ faisoit ce que bon luy sembloit, & se donnoit la loy à soy-mesme. N'a il pas donc esté tresnecessaire, consideré tous ces forfaits qui se commetoient, & le desordre qui couroit par toute la Republique, que nostre Roy aye fait l'Edit de la pacification? Car comme tres-bien disoit Democrite, la sedition intestine & ciuile nuist à chasque party, d'autant que la perte & destruction est esgale, tãt au vainqueur qu'au vaincu. Nous en auons veu l'experiẽce. La sedition ostee & appaisee par le moyen de l'Edit, quelle infortune & desastre a receu nostre Roy dedans son Royaume? N'a-il pas chassé & repoussé de son

Iug. 12. 18 & 21.

duché de Normandie ses ennemis perpetuels les Anglois? N'a-il pas vertueusement de leur main & puissance recouuert & remis en sa puissance sa ville du Haure? N'a-il pas donné congé & renuoyé toutes ces bandes & troupes d'Allemans, qui se sont enrichis du butin de ses suiets? Quels ennemis luy sont restez par tout son Royaume, sinõ que ceux qui ne veulent suyure sa volonté, & ne veulent obeir à son Edit, ne trouuant rien bon, sinon ce qui sort de leur cerueau? Il ne faut pas craindre que Dieu ne luy soit fauorable en toutes ses affaires, autãt qu'il a esté à Theodose le ieune, duquel il ensuit la clemẽce & mãsuetude enuers ses suiets, pour ne les vouloir laisser en diuorce, quelque forme de Religiõ quils maintiennẽt. Car li sçait asseurémẽt qu'ils tẽdẽt tous à la cognoissance d'vn seul vray Dieu, & celuy qu'il a enuoyé Iesus-Christ, non de Baal. Iulian l'Apostat au commencemẽt de son Empire par les gestes des Empereurs precedens, trouua, pour confirmer & establir le Paganisme, que la cruauté des supplices n'y auoit rien profité, mais plustost que les

affaires des Chreſtiens, par ce moyen, auoient eſté augmentees & rendues plus glorieuſes & honorables, entant qu'ils auoiẽt voulu mourir pour la doctrine de Ieſus-Chriſt. Parquoy cõme eſtant marry & enuieux, non comme bien affecté, il penſa n'eſtre neceſſaire que, où par feu, où eſpees, où coups de fouets, meurtriſſures, où mutilation du corps, & par les enfouir & enterrer vifs ce qui auoit eſté auparauant entrepris, il couruſt & ſe iettaſt ſus les Chreſtiẽs, ains iugeoit qu'il falloit perſuader au peuple par douces parolles & admonitions, qu'il ſe conuertiſt au Paganiſme. A ceſte cauſe il reuoqua d'exil, to⁹ ceux qui auoient eſté bannis ſous Conſtantius, & leurs rendiſt leurs biens, & fiſt commandement au peuple de ne bleſſer aucun Chreſtien, où iniurier où le contraindre par force à ſacrifier, ains qu'ils les incitaſſent à ce par bonnes actes & douces voyes. Sozomene &
Li.5.cha.4 Nicephore: En ceſte façon noſtre bon
Li.10.cha. 4,&5. Prince à l'entree de ſa couronne en ſes ieunes ans, a trouué & cognu que tant ſ'en faut que la ſeuerité des tortures, tourments, conflagrations, banniſſe-

mēnts & autres punitions, de laquelle ont vsé ses anceſtres & maieurs, contre ceux que vous appellez de la nouuelle Religion, les aye reduits & reuoquez de leurs opinions, qu'au contraire, se ſont par icelle cōfirmez & fortifiez en la doctrine qui leurs a eſté preſchee par leurs miniſtres, tant que par ce moyen ils ſe ſont vſurpé & attribué le nom de vrais Martyrs, eſtimants ceſtuy eſtre la vraye marque de la verité de leur doctrine & Egliſe. Pour ces cauſes il luy a ſemblé bō d'vſer de modeſtie, douceur, clemence & manſuetude enuers ſes ſuiets de l'Egliſe Reformee, & leurs permettre lieux pour ſ'aſſembler ſelō leur conſcience, afin qu'ils ne fuſſent veus eſtre ſans Dieu, ſans loy, & ſans foy & Egliſe, & auſſi que la condition de leur doctrine fuſt plus manifeſtee â tous par la conuerſatiō de la vie quils menerōt. Car il n'y a nulle doute, ſelon que lon trouue par les hiſtoires, que ceux qui ſe ſont eſtrangez de l'Egliſe Catholique ne ſe ſoient plus ruynez par eux-meſme, & les aſſemblees qu'ils ont entrepris de faire par la permiſſion des Seigneurs, que par la pourſuitte des puni-

tions que lon aye voulu faire d'eux. Cecy se prouue facilement par les Arrians, qui ont tenu & occupé les Eglises par force, par l'espace de quarante ans, & neantmoins leur opinion en a esté d'autant plus reprouuee. La Tripartite histoire. Car quelque attente & permission que puisse ottroyer le Prince, si ce conseil ou entreprise est des hommes, elle sera à la fin mise à neant, tesmoin le conseil de Gamaliel. Ce sont les considerations qu'a pratiqué nostre Roy en establissant son Edit, prises & tirees du deuoir de son estat, à l'exemple des Princes & Empereurs qui l'ont precedé en pareille dignité, & de l'esgard du repos public de son peuple, qui luy est plus cher que soy-mesme. Contemplons pour le present les raisons de Messieurs du premier estat, qui est l'Ecclesiastique, par lesquelles ils pretendet faire entendre que l'Edit ne peut auoir lieu, sauf l'entretenement de leur grandeur & autorité, ains que par iceluy leur Seigneurie est amoindrie & diminuee. Ie les estime si grands obseruateurs & diligens de l'Escriture sainte, qu'ils n'y voudroient contreuenir iusques

Nicepho. li.4.cha.5.

Hist. trip. li.4.ch.10 & Socrat. li.5.cha.5.

Actes 5.

ques au dernier iota. Ie les prie donc treshumblement de faire tant par leurs œuures,& paroles, qui ne ſoient compris dedans ceſte propoſition vniuerſelle de Saint Paul. Tous cerchent ce qui leur eſt propre & cõmode. Au contraire de ne vouloir ſe ſeparer de ce cõſeil, ou pluſtoſt cõmandement de ſaint Paul. Il ne faut point que le ſeruiteur de noſtre Seigneur debate : mais qu'il ſoit bien enuers tous, propre a endoctriner, portant patiemment les mauuais auec toute benignité, enſeignant ceux qui reſiſtent à la verité, à ſçauoir ſi en quelque temps Dieu leur donnera repentance pour cognoiſtre la verité, & qu'ils reuiennent hors des laqs du Diable eſtans pris de luy a ſa volonté, ſ'ils ſuyuent ceſt enſeignemẽt de l'Apoſtre, ils ne feront rien, que les plus renommez Eueſques & louables de la primitiue egliſe n'aiẽt fait les premiers, pour raiſon dequoy ont acquis louange & honneur: A l'oppoſite, ceux qui ſe ſont entremis d'eſtre plus rigoureux, & ſeueres contre les Hetherodoxes, ont encouru la malegrace de tous, & vitupere. Pour le premier ie vous mettray

2. Timot. chap.2.

deuant les ieux ce bon Euesque d'Alexandrie Alexãdre, qui s'est opposé formellemẽt a l'impieté d'Arrius. Cestuy nonobstant que plusieurs l'accusassent de ce qu'il n'empeschoit les innouatiõs qui se mettoiẽt en auant cõtre la vraye doctrine, estime estre plus expedient de donner lieu de cõference a chaque partie, afin qu'il ne fust veu vouloir appaiser les contendents plus par violence, que par douceur & mãsuetude, & douce persuasiõ. Si Messieurs les Euesques eussent esté à Poissy de c'est aduis, & qu'ils eussent voulu souffrir en douceur & æquanimité conferer toutes les parties auec eux, nous ne fussions iamais en telles miseres & calamitez cõme nous sommes. Chacun cognoist qu'en eux y auoit plus de zele, que de vraye charité & humilité ensuyuant Iesus-Christ & saint Paul, qui a plustost cerché ce qui estoit profitable à plusieurs, que soustenu le conseil de son propre cerueau & profit particulier.

Sozo. li. 1. chap. 15.

Telle diuersité de cerueaux a esté trouuee és Euesques en vn petit Concile qui fust tenu en Alexandrie, pour sçauoir si les prestres infectez d'heresie,

apres la conuersion, deuoient estre remis en l'estat sacerdotal. Auquel charité & humilité surmonta, & le zele trop ardent des autres fust repoussé. Atticus Euesque de Constantinople par sa prudence augmentoit tellemẽt les Eglises. qu'il n'entretenoit en amitié seulemẽt ceux qui estoient auec luy de mesme accord en la foy, ains par ses sages entreprises & prudent conseil espouuentoit & surmontoit les heretiques, ausquels il n'auoit volonté de faire aucune facherie, ains s'efforçant les estõner se monstroit à eux debonnaire & gratieux. Cestuy en faisant ses aumosnes n'a voulu auoir aucun esgard & discretion de la Religion, ains de la poureté seule de la foy, & n'a voulu en aumonant ceux estre mesprisez, qui ne consentoient auec luy en la foy les domestiques estre à eux preferez. Ie laisse le iugement à vn chascun, si tel a esté le gouuernement non seulemẽt des Euesques, ains de ceux du peuple Catholique, enuers ceux qu'ils tiennent pour heretiques & estrangers de la foy. Leur ayder & secourir, auoir compassion de leurs poure traittement, c'estoit estre

Ruffin li. 1. cha. 18.

Socrat. li. 7. chap. 2.

Socra. li. 1. chap. 25. Niceph. li. 14. cha. 24.

leurs adherents. Il falloit, par necessité, parler & dire tout haut, tuez, massacrez à sac à sac. Il n'estoit fils de bonne mere celuy qui faisoit difficulté d'vser de ces termes, & ce principalement à la suasion de messieurs les Ecclesiastiques. Ie l'ay veu cogneu & entendu. Renier les debtes qui leurs estoient deues, c'estoit acte d'habille hõme, mesme en se pariurant. Au susdit Atticus a succedé vn autre nommé Proclus: & a reluist en luy plus grande clemence, qu'en l'autre. Car celuy-là s'estoit porté & monstré aux heretiques fort espouuentable, & terrible pour quelque temps: mais cestuy-cy a esté à tous doux & gratieux, & par ce moyen a pensé qu'il les attireroit mieux à recognoissãce de la vraye foy, que par violence & rigueur. Car n'ayant destiné de tourmenter & trauailler aucune heresie, il a restitué & rẽdu sauf à l'Eglise l'honneur & dignité de mansuetude & clemence: & en cest affaire a imité l'Empereur Theodose. Car de cestuy le dessein estoit de n'vser de la puissance Imperiale, contre ceux qui seroient accusez: De l'autre le vouloir estoit, ne tenir pas grand con-

te, si quelqu'vn ne sentoit de la foy cõme luy. Les Euesques, qui ont voulu par cy deuãt & veulent encore se maintenir à l'exemple de se bon pasteur, sont tenus pour suspects, & sont regardez de mauuais œil, & neantmoins l'histoire declare que douceur & grace maintiẽt & soustient l'autorité de l'Eglise. Les autres qui ont porté les armes, contre le deu de leur estat, estans enuironnez de compagnie de gens armez, comme Pilate, sont magnifiquement louez, honorez & reuerez, Si bien que le susdit Proclus eust esté pour le present tenu pour Huguenot. De telle patience & debonnaireté enuers leurs aduersaires se sont cõportez les Euesques qui auoiẽt esté enuoyez en exil par Valens l'Empereur, apres la reuocation qu'en fist Gratian par Edit. Car eux en leurs retour trouuans les Arrians saisis de leurs Eglises & diocese, n'eurent aucunemẽt affection de presider, ains voulurent preferer la paix & concorde du peuple à leur priué honneur & bien, & prierẽt leurs peuples de ne vouloir dechasser & abandonner les Euesques Arrians, de peur qu'ils ne separassẽt par diuision

Socra. li. 7. chap. 41. Nicepho. li. 14. cha. 38, & 41.

l'Eglise, laquelle delaissee & dõnee de Dieu & des Apostres vnique, auroit esté malheureusement diuisee par les contentions & ambitions. Si messieurs les Ecclesiastiques auoient ceste consideration, que l'ambition a causé tous les schismes qui voguent pour le iourd'huy, ils abaisseroient leurs cornes, & filleroient plus doux, & mitigueroient leur grande Seuerité. S'ils ont esté repoussez de leurs Eglises, le Roy les y remet par son Edit: les autres y sont entretenus & contregardez. Neantmoins ne peuuent tolerer & permettre que le Roy soit obey en son Edit pour faire sortir de son Royaume toute sedition, & reduire ses suiets en paix & repos. L'Eglise ancienne a esleu autrefois pour Euesque vn docte Philosophe de nom Synesius, lequel toutefois ne receuoit l'article de la Resurrection, & protesta en son election de ne vouloir estre contraint à laisser son opinion, ce que l'Eglise luy accorda, s'accõmodant au tẽps & aux circõstãces. Vous voyez, messieurs les Euesques, la malignité & corruptiõ du tẽps, qui a precedé la perte de tãt de peuples, la ruïne d'vn si opu

Sozo. li.7. chap.2. Nicepho. li.12. ch.4

lent Royaume, & ne vous pouuez accommoder à l'infirmité de tant de personnes pour les laisser viure selon leur cõscience, selon la permission que leur en fait nostre tant benin & clement Roy ? Gardez-vous que vostre trop grande rigueur ne vous nuyse, comme autrefois elle a fait à Theodose Euesque de Synade Pacatiane, lequel par auarice, poursuyuant contre les Macedoniãs heretiques des Edits Imperiaux fust demis de sa dignité Episcopale par sõ peuple mesme, sa partie aduerse surrogee en son lieu. Or, dit l'auteur Socrates, entreprenoit-il ceste poursuitte cõtre la coustume de l'Eglise Catholique, laquelle ne persecute & n'afflige aucũ, quelque ennemy qu'il soit. Auiourd'huy c'est l'Eglise, c'est à dire, les Ecclesiastiques, qui fournissent deniers pour faire la guerre à ceux qui deuroiẽt attirer au chemin de verité, par predications, exhortations & longuanimité: C'est l'Eglise qui incite le peuple Catholique à sedition, au lieu de luy donner instruction de paix & concorde: C'est l'Eglise laquelle n'a pour agreable l'ordõnance du Roy, au lieu de luy

Socra. li. 3. chap. 2. Nice. li. 14 chap. 11.

rẽdre toute obeissance. Nestorius Euesque de Constantinople surpris de mesme ardeur de zele que vo⁹, fust si temeraire que de crier tout haut à l'Empereur: Donne-moy, Empereur, la terre purgee & vuide d'heretiques, & moy en eschãge, ie te dõneray le Ciel. Abysme auec moy les heretiques, & ie ruyneray auec toy les Perses tes ennemis. De fait il les persecuta de telle ferocité, qu'il desplust par apres tant aux Catholiques, qu'aux heretiques, & fust appellé boutefeu. Ioint que Dieu permist qu'en fin il cheut en heresie, de laquelle il molesta grandement l'Eglise Catholique. Voila l'issue des trop seueres Euesques, recitee par Socrates & Nicephore. Il y a danger qui ne vous en aduienne autant, messieurs les Pasteurs, Car vous ne vous eslongnez pas loin de la façon de faire des susdits, comme le declarastes assez à Poissy, & le faictes encore entẽdre au Roy par vos remonstrances, esquelles vous vous seruez de la comparaison de la police & œconomie particuliere, auec vn Royaume, qui n'est, selon vostre dire, qu'vne maison & famille multipliee & amplifiee.

Socra. li.7 cha.29. Nice li.14 cha.31.

Ie re-

Ie reçois la comparaiſon, ainſi que la propoſez. Si donc il m'eſt poſſible de vous monſtrer que la diuerſité de Religion n'eſt du tout contraire à la paix d'vne famille, & qu'elle ſe peut compatir en vne maiſon, vous me confeſſerez qu'en vn Royaume elle ſe peut tolerer. I'eſtime que ne voudriez reprendre ſaint Paul. Or vous eſt tout notoire ce qu'il dit. Que ſi quelque frere fidelle à vne femme infidelle & qu'elle conſente demourer auec luy, il ne la peut dechaſſer, ains veut qu'elle luy ſoit compagne, & qu'il la recognoiſſe pour fẽme: & autãt de l'autre part. Diuerſité dõc de religion n'empeſche pas la cõmune conuerſation & police entre les hommes eſtants conioints par mariage. Ie vous laiſſe à conclurre. Et pour confirmation de mon dire ie me ſeruiray de l'exemple du Patriarche Iacob, en ce qu'il n'a laiſſé d'habiter auec Laban ſon oncle & ſon beau-pere, cõbien que Laban euſt des Idoles en ſa maiſon & qu'il fuſt Idolatre. Autãt en diray-ie de Rachel femme de Iacob, qui a eſté nourrie en celle maiſon, & qui a emporté auec-elle leſdites Idoles,

1.Cor.7.

Geneſ. 31.

quãd elle s'en est allee de la maison d'iceluy. Le seruiteur du Roy de Syrie Naaman Syrius, n'a-il pas seruy son maistre, qui estoit Idolatre iusqu'à flesschir le genoil deuant les Idoles pour le
4.Rois 5. seruice de son Seigneur. Par ces exemples il est manifeste que la difference de Religion ne tollist des familles l'amitié & concorde, de ceux qui en sont, comme Dauid n'a pas fait difficulté de demander & pourchasser pour son salut,
1.Rois.2. l'amitié & cõfederation du Roy Achis, iaçoit qu'il le cogneust estre Idolatre. Vous remonstrez tresbien au Roy, que si en vne famille la concubine se veut preferer à la femme & legitime espouse pour parler plus haut, qu'il en aduiẽt vn grand desordre & confusion. Mais vous n'ignorez-pas qu'autrefois la modestie des femmes legitimes a esté si grande, que pour engendrer enfans & auoir lignee, elles ont souffert à leurs maris vne concubine, ainsi que lisons
Genes.16. de Sara, qui a permis à Abraham son espoux d'vser de sa chambriere Agar. Que s'il y a eu desordre en la famille, ç'à esté par l'orgueil de la concubine, nõ de la femme legitime. Par se moyen

la concubine se retirera d'elle mesme, sans estre chassee hors de la famille. En ceste façõ toutes heresies se sont d'elles mesme aneanties. Et ont esté souffertes par les Seigneurs en leurs Republiques & tolerees par les Euesques modestes, pour empescher les guerres intestines, par lesquelles tous Royaumes sont redigez à neãt. Mais pour ne sortir point hors de propos, quelle note d'infamie sera-ce à vne maison, si la legitime espouse ne recognoist son vray espoux, & adhere à ses ennemis, bref qu'elle se foruoye tellement de son deuoir qu'elle contraigne ses enfans l'abandonner, & la mescognoistre pour vraye mere? L'auarice, ambition & superstition a causé le diuorse de Iesus-Christ auec l'Eglise, c'est à dire, les Ecclesiastiques: d'autant qu'il n'y a point de conuenãce de luy auec Belial, des tenebres auec la lumiere: qui a esté la cause pour laquelle les domestiques se sont separez de leur mere, pensans qu'il vaut mieux suyure le chef, que la mere qui degenere de son naturel amour & condition. Or persistons en nostre comparaison. Puis que l'Eglise Catholique est espou

ſe de Ieſus-Chriſt, comme tous Chre- ſtiens le confeſſent & aduouënt, ie ne fais doute que ne vouliez cõfeſſer qu'el le ne vueille enſuyure en tout & par tout les proprietez de ſon eſpoux, & le vray naturel d'vne mere bien cõdition nee. Son eſpoux, en pluſieurs lieux de ſon Euangile, ſe fait ſemblable au vray paſteur & berger, lequel abãdonne ſon troupeau pour aller cercher la breby errante. La mere douce de ſes cõditiõs naturelles ne peut iamais oublier ſon enfant, & quelque choſe qu'il ſoit iugé des medecins ſ'efforce de tout ſon pou- uoir de le remettre en ſon eſtat de ſan- té. Les conditions ſont fort eſtrangeres des termes ordinaires que vous tenez, meſſieurs les Eccleſiaſtiques, en criant au peuple, chaſſez, tuez, bruſlez. Vous vous ſeruez aſſez du nom de l'Egliſe: mais de ſuyure ſes vertus naturelles vous n'en tenez cõte. Penſez qu'elle re- çoit plus de blaſme des vilenies & or- dures, deſquels vo⁹ eſtes ſouillez, qu'el- le n'endure de mal des perſecutions des tirans & heretiques. Ie m'en rapporte à ſaint Bernard. Vous ne reſſemblez, meſſieurs du clergé, à ceux d'Antioche,

Theod. li. 2. cha. 31.

lesquels par l'espace de trente ans ont souffert en leurs Eglises les Arrians, sustantez de l'esperãce d'vn meilleur tẽps. A l'oposite, vous ne pouuez porter gratieusemẽt apres tant de maux & miseres, vn seul demy-an iusqu'à la definitiõ d'vn bon Cõcile general & nationnal, la permissiõ que fait le Roy, à ceux qui ont scrupule de cõscience de frequẽter & cõmuniquer auec nous pour la corruption des abus qu'ils disent que vous maintenez en vostre Religion. Si vous auiez souuenãce des histoires, vous ne seriez si desdaignez & cõtristez contre l'Edit de pacification, cõme vous estes. Car il est facile à veoir par icelles, que les assemblees des Nouatiãs ont esté tolerees en l'Eglise Romaine mesme, iusqu'au tẽps du Pape Celestin, qui a succedé à Boniface, successeur de Zozime, lequel leur defẽdit de faire assemblees & auoir Eglises. Dequoy l'enuie & l'ãbition, qui auoit ia occupé l'Episcopat Romain, pour la poursuitte des honneurs mondains, auoit esté cause & argument. Au cõtraire aduint au Clergé de Cõstãtinople lequel ne les receuoit seulemẽt amiablement dedans la ville,

Socra.li.6. chap.11,& li.7.ch.27.

ains leur permettoit de cõgreger & assembler les peuples és Eglises. Exẽple d'Atique, q̃ estoit Euesque d'icelle ville. Ie vo⁹ laisse à iuger, s'il vaut mieux suiure enuie & ambition, que douceur & humilité. Quant aux persecutions que les Catholiques ont enduré du temps des enfans de Cõstantin par les Arriãs, que vous obietez au Roy, vo⁹ luy feriez grand deshõneur, si vouliez mettre en auant qu'il fust tãt fauorable aux heretiques & fist autant mauuais visage aux Catholiques que les susdits. A la faueur & support desquels l'Eglise catholique estoit tourmẽtee, molestee & affligee. Mais nostre Roy auec sa mere s'en declare tuteur, defenseur & protecteur: Lequel vous sçauez & cognoissez fort bien n'auoir pas faute de moyen d'empescher, que ny les vns ny les autres, vsent ensemble de parolles iniurieuses & prouoquãtes à sedition, si ses Magistrats y veulent tenir, selon iustice & equité la main, aydez de la force des Nobles, lesquels ne font doute que toute leur grandeur est soustenue par l'obeissance du Prince, sous le bon cõseil duquel consiste la gloire, puissance, &

augmentation du Royaume. Iuſqu'auiourd'huy vous auez veſcu & dormy, tant ſelon vos aiſes, qu'il vous faſche d'eſtre reſueillez, & veoir gens qui vous guettent de ſi pres. C'eſt Dieu qui les vous ſuſcite, afin que preniez plus garde à voſtre deuoir, que vous n'auez fait iuſqu'à-huy, & que vous laiſsiez ce trop grand ſoin des affaires mondaines, ſachans tresbien que le gendarme de Ieſus-Chriſt ne ſ'empeſche des affaires de ce mõde. Car il eſt impoſsible de ſeruir à Dieu & au diable. Suyuez le conſeil de ſaint Paul, & fuyez les queſtions & debats de paroles, deſquelles ſourdent enuies, contentions, blaſphemes, ſoupçons mauuais, guerres & noiſes, & autres infirmitez de maux. Suyuez iuſtice, pieté, foy, charité, patience, manſuetude, & la paix auec ceux qui inuoquent Dieu de bon cœur. Preſchez la parole, incitez en temps & hors tẽps: Reprenez, tançez, exhortez en toute douceur d'eſprit, & manſuetude de doctrine. Abandonnez les œuures de tenebres, & vous veſtez des armes de lumiere. Lors vous verrez que vo⁹ attrairez à l'obeiſsãce de l'Egliſe Catholique plus de peuple, que par toutes les forces d'armes de to⁹ les Princes de ce monde: Leſquelles noſtre bon Roy a voulu faire quitter & laiſſer à ſon peuple, parce qu'il cognoiſſoit, ſelon le dire du Prophete Oſee, que la permiſsion d'icelles auoit chaſſé de la terre, verité, miſericorde & la cognoiſſance de Dieu.

1. Thim. 6

Oſee 4.

Pariurement, menſonge, homicide, larrecin & adultere eſtoient desbordez, & le ſang n'eſpargnoit l'autre ſang. Remerciez Dieu donc, Meſsieurs, auec tout voſtre peuple, de ce qu'il a inſpiré le Roy à pacifier les troubles & chaſſer le deſordre qui moleſtoit, greuoit & tourmentoit tant tous ſes ſuiets. Cōtētez vous d'obeir à voſtre Prince, qui vous aime cōme ſes enfans. Repouſſez de voſtre cerueau toutes ſes raiſons, qui vous induiſent pluſtoſt à ſedition, qu'à paix & repos. Incitez vos peuples à la dilectiō de leurs ennemis, non pas à les tuer & maſſacrer. Soyez parfaits en icelle, comme noſtre Pere qui eſt és Cieux. Ce ſont icy les plus propres moyens par leſquels vous vous ferez apparoir eſtre obeiſſans & fideles ſeruiteurs du Roy, duquel, Monſieur l'Orateur, à toutes vos Remōſtrances ne pouuez receuoir plus propre reſponſe, que celle que fiſt Valentinian à ſes ſoldats, ainſi qu'en fait recit Sozomene & Nicephore. Que l'adminiſtration de ſon Royaume ne giſt pas en voſtre arbibitre & iugement, mais au ſien. C'eſt à luy de vous commander, & à vous d'obeir prōptement. Si vous le faites, ce ſera voſtre bien & honneur.

Sozo.li.7. chap.6. Nicep. li. 11.cha.1.

FIN.